



Le conseil départemental a prévu une augmentation du nombre d'élèves au collège dans les années à venir... Les installations du collège peuvent accueillir 600 élèves. Pour un nombre supérieur d'élèves, les installations seront insuffisantes.

Le gymnase

Il existe actuellement la grande salle du gymnase, une petite salle de gymnastique, les vestiaires et les pièces techniques. Le conseil départemental souhaite créer une troisième salle attenante au gymnase.

Le projet doit respecter certains impératifs :

- Esthétique de l'extension conforme à l'existant.
- Les utilisateurs de la salle doivent avoir accès aux vestiaires sans sortir des locaux.
- Construction « respectueuse » de l'environnement. L'orientation de la salle sera particulièrement étudiée pour permettre des économies de chauffage...
- Dimensions identiques à l'actuelle petite salle. (Attention aux dimensions des accès... le gymnase doit répondre aux impératifs des bâtiments publics...)
- Utilisation de la salle du 1^{er} septembre au 30 juin. (Attention à l'exposition de la salle- renseignez-vous sur le climat local...)
- La toiture devra être équipée de panneaux solaires pour obtenir de l'eau chaude sanitaire (le système devra être raccordé à l'installation existante dans les vestiaires et remplacer le système actuel).
- Budget réduit. Les travaux ne doivent pas comporter une restructuration complète des bâtiments. Une modification de l'existant est donc impérative.

Le conseil départemental nous charge d'étudier le dossier... (Nous n'allons étudier que la structure extérieure, l'intégration du nouveau bâtiment à l'existant, le système de chauffage naturel... pas l'aménagement intérieur.)